

*
* *

En 1767, il fut désigné par le Duc de PRASLIN pour l'Intendance des Iles de France et de Bourbon. « Il n'accepta cet emploi que sous la condition expresse qu'il ne serait établi dans ces colonies ni droits de lods et ventes, ni timbre, ni droit d'enregistrement, et que la justice y serait gratuite. Dès son arrivée il montra de quelle sollicitude il était animé pour le bien des colons. « Ne craignez point de me fatiguer, leur disait-il; mon temps est à vous. Instruisez-moi hardiment de mes erreurs; soyez persuadés qu'elles seront involontaires. » Il s'empessa d'assurer les moyens d'approvisionnement, puis il répara le Port-Louis, régla le cours des eaux, reboisa les montagnes, introduisit le giroflier, le laurier des Antilles, le cacaotier, le manguier, le chou caraïbe, le sagoutier, l'arbre à pain, le cannellier, la canne à sucre de Java, etc. Il mit un terme aux excès de la traite, et apporta un notable adoucissement au sort des esclaves. Pendant six ans que dura son administration, non seulement il répara tous les désastres que la guerre avait causés, mais il rendit si prospères ces belles colonies qu'il mérita de partager avec La Bourdonnais le titre de leur fondateur¹. » Turgot lui accorda une pension de 12.000 livres.

1. *Biographie Didot.*
